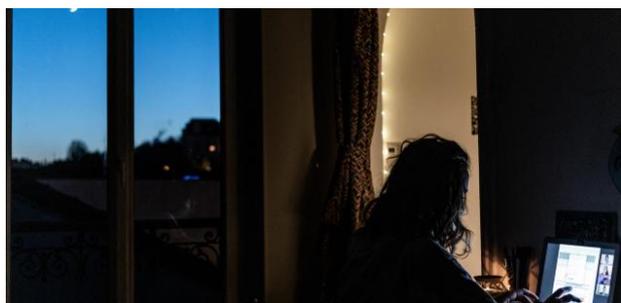


« Avoir un petit boulot de nuit a trop pesé sur ma santé et sur mes notes »



Comme beaucoup de Français, Sarah s'inquiète pour sa facture d'électricité cet hiver. Photo d'illustration. (DANIEL DERAJINSKI / Hans Lucas via AFP)

VIS MA VIE ÉTUDIANTE. Sarah entre cette année en deuxième année de licence de langues. Indépendante financièrement, elle travaille pour payer son loyer, tout en suivant au mieux ses cours. Elle se confie.

Par [Marie Fiachetti](#) · Publié le [10 octobre 2022 à 7h00](#)

Sarah, 25 ans, en L2 LLCE anglais

Pour mettre des mots, et des images, sur les difficultés des étudiants, touchés de plein fouet par l'inflation après deux ans de crise du Covid, « l'Obs » s'entretiendra tout au long de l'année avec des étudiants et étudiantes dont Sarah, 25 ans, en L2 LLCE anglais à Lyon. La jeune femme, financièrement indépendante, a dû pendant plus d'un an jongler entre ses cours et des petits boulots. Des solutions du Crous lui ont permis d'enfin se concentrer sur ses études. [Après un premier épisode en septembre](#), puis [un autre en décembre dernier](#), elle a de nouveau accepté de se livrer, cette fois sur ces galères qui lui encombrant l'esprit.

« Après mon bac pro commerce il y a cinq ans, je suis partie deux ans aux Etats-Unis, pour apprendre l'anglais en étant notamment jeune fille au pair. En revenant, j'ai commencé à travailler mais je ne me voyais pas faire des petits boulots jusqu'à la retraite. Je me suis dit que si je voulais reprendre mes études, c'était maintenant. J'ai débuté une licence en LEA [*langues étrangères appliquées, NDLR*], mais entre les contenus qui m'intéressaient peu et le cours à distance à cause du Covid, j'ai préféré me réorienter vers une licence LLCE [*langues, littératures et civilisations étrangères, NDLR*] et aujourd'hui je ne me vois pas faire autre chose ! Je n'ai pas une idée précise de ce que je veux faire dans la vie, mais la traduction, l'écriture et l'édition m'intéressent beaucoup. Je me vois peut-être devenir interprète pour des institutions internationales.

Pour autant, ma première année n'a pas été de tout repos. Je suis totalement indépendante financièrement depuis mes 18 ans et mon départ aux Etats-Unis, et j'habite seule dans un studio de 20 m² à Lyon, pour un loyer d'environ 500 euros. Sans bourse l'année dernière, j'ai dû prendre un job de réceptionniste de nuit dans un hôtel. Ça a été une période assez horrible. Je travaillais la nuit et j'allais en cours la journée, j'étais toujours fatiguée. J'essayais de tout gérer comme je le pouvais, mais je devais parfois choisir entre ma vie sociale ou récupérer mes heures de sommeil le week-end. Avec aussi un impact sur mes notes, puisque je ratais beaucoup de CM [*les cours magistraux, NDLR*] en amphi - où l'on ne vérifie pas la présence - pour essayer de rattraper mes nuits. Je ne sais même pas comment j'ai fait pour valider ma L1.

Cette année, je ne veux plus de travail de nuit, ça a été trop compliqué pour ma santé mentale. Je suis déterminée, je veux réussir ma L2 et tout faire pour que ces préoccupations financières ne me pèsent pas autant que l'année dernière.

Heureusement, j'ai pu obtenir une bourse cette année, mais de 250 euros seulement - bien qu'indépendante fiscalement, mon aide est quand même calculée selon les revenus de ma mère. Entre mon loyer et mes achats de première nécessité, et en mettant de côté mes loisirs, mon budget mensuel est d'environ 800 euros. Pas de quoi le couvrir donc.

Alors depuis plusieurs semaines, j'ai commencé des missions d'intérim, des petits boulots d'hôtesse d'accueil, payés au smic horaire. C'est aléatoire. J'ai pu travailler une semaine à temps plein début septembre, par exemple, mais je n'ai eu qu'une mission de cinq heures le week-end dernier.

Pour pouvoir m'en sortir financièrement, il faudrait que je trouve un job étudiant plus stable, mais mon emploi du temps est un problème. Normalement, on peut l'aménager nous-même, mais entre les créneaux modifiés, annulés ou remplacés, cela donne des semaines un peu éparpillées, difficilement compatibles avec un emploi. Alors pour l'instant, je restreins au maximum mes achats y compris la nourriture. Quant au chauffage chez moi, je suis comme tout le monde, j'anticipe la hausse de mes factures d'électricité. Alors j'allumerai le plus tard possible : je mettrai des pulls et des couvertures !

La situation est très stressante, et si mes études ne me plaisaient pas, j'aurais sans doute déjà arrêté. Mais j'ai trouvé ce que j'aimais faire, alors je m'accroche. Je ferai tout pour que cette année se passe mieux que la précédente. »

Par [Marie Fiachetti](#)

<https://www.nouvelobs.com/education/20221010.obs64350/avoir-un-petit-boulot-de-nuit-a-trop-pese-sur-ma-sante-et-sur-mes-notes.html>

Seulement 25 % des grandes entreprises mondiales prennent des mesures à la hauteur de la crise climatique



Manifestation à Toulouse pour le climat à l'appel de Greta Thunberg, le 24 mai 2019. (Alain Pitton / NurPhoto / AFP)

La majorité des grandes entreprises sont en retard pour limiter le réchauffement de la planète de 1,5 °C d'ici à 2050. Le Royaume-Uni, la Chine et l'Australie font partie des plus mauvais élèves.

Par L'Obs avec AFP

· Publié le [22 avril 2021 à 13h06](#) · Mis à jour le [22 avril 2021 à 13h07](#) Temps de lecture 2 min

Le bilan n'est pas glorieux. Moins d'une grande entreprise sur quatre dans le monde est en mesure de limiter le réchauffement de la planète de 1,5 °C d'ici 2050, révèle ce jeudi 22 avril une étude de la société d'investissement britannique Arabesque.

Cette enquête, qui a passé en revue de 2015 à 2019 près de 700 grands groupes cotés dans 14 pays dont les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et la France, est dévoilée le jour du lancement du sommet virtuel sur le climat organisé par le président américain Joe Biden.

Selon Arabesque, 24,84 % des grandes entreprises cotées dans le monde ont pris des mesures permettant de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

L'Europe bonne élève, la Chine à la traîne

Les entreprises européennes sont les meilleures élèves, en particulier en Suède (50 %), en Allemagne (39,29 %) et en Finlande (33,33 %). La France est juste derrière (32,5 % pour le CAC 40). Le Royaume-Uni (23,08 %) et les États-Unis (23,08 %) sont à la traîne, sans parler de la Chine (8,51 %) et de l'Australie (4,55 %).

L'objectif de l'accord de Paris signé en 2015 est de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C, si possible de 1,5 °C. Si ce dernier objectif semble difficilement accessible, celui de 2 °C devrait être respecté par 70 % des grandes entreprises d'ici 2030.

« Les déclarations de bonnes intentions en elles-mêmes ne vont pas conduire aux actions qui sont nécessaires. En fait, malgré des engagements toujours plus nombreux, les niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère ont augmenté depuis 2015 », souligne Georg Kell, président d'Arabesque.

L'étude observe toutefois que 15 % des entreprises cotées au sein des indices vedettes de ces quatorze pays ne publient pas leurs émissions de gaz à effet de serre. La proportion augmente même à 29 % pour le Hang Seng chinois.

« Cette année peut être un tournant et offre une chance aux dirigeants d'entreprises d'avoir une vision large et d'agir en conséquence. Mais le temps presse », selon Georg Kell.

Le président américain Joe Biden a invité 40 dirigeants mondiaux au [sommet sur le climat](#) qu'il organise par visioconférence ce jeudi et vendredi. Parmi eux, le Chinois Xi Jinping et son homologue russe Vladimir Poutine.

L'UE a obtenu in extremis mercredi un accord entre eurodéputés et États membres sur une réduction nette d'« *au moins 55 %* » de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Le Premier ministre britannique a lui promis mardi des réductions plus importantes que prévu des émissions, de 78 % d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 1990, accélérant l'objectif de réduire de 68 % ses émissions d'ici à 2030. Les efforts du Royaume-Uni et de ses entreprises en matières environnementales sont particulièrement scrutés puisque le pays va organiser la prochaine [conférence climat de Glasgow](#) (COP26) en novembre.

Par [L'Obs avec AFP](#)

<https://www.nouvelobs.com/planete/20210422.OBS43128/75-des-grandes-entreprises-mondiales-prennent-des-mesures-insuffisantes-contre-le-rechauffement-climatique.html>[ÉconomieInnovation et santé](#)En partenariat avec LA POSTE

3 Ce robot veille à l'état émotionnel des personnes âgées

Lancé en avril 2022, Emobot est capable de détecter les signes avant-coureurs de la dépression à partir des changements d'expressions faciales ou de timbre de voix.

Emobot : un petit robot blanc de 25 cm de haut permet de suivre l'état émotionnel d'une personne pour prévenir d'éventuels troubles de l'humeur.

Le 19 décembre 2022 à 19h04

Contenu en partenariat avec LA POSTE

Alors que le vieillissement de la population et les crises sanitaires accentuent les besoins, la medtech poursuit son essor. Les entreprises développent toujours plus de solutions pour faciliter, entre autres, le maintien à domicile et l'accès aux soins. Via notre rubrique "Innovation et santé" en voici quelques exemples.

Diplômé de la prestigieuse école d'ingénieurs Centrale Supélec, il aurait pu faire une brillante carrière dans le conseil comme beaucoup de ses amis. A 23 ans, Tanel Petelot voit les choses autrement : « Je préfère utiliser mes compétences pour résoudre une problématique douloureuse et m'occuper des gens qui ont de vrais soucis : les personnes âgées », explique-t-il.

« Parmi les 7,8 millions de seniors âgés de plus de 75 ans en France, 6,9 millions vivent à domicile », rappelle-t-il. « Une bonne partie d'entre eux sortent très peu de chez eux et ne rencontrent quasiment jamais personne. » Avec le risque de subir un déclin cognitif et de sombrer dans la dépression. D'après l'Organisation mondiale de la Santé, entre 8 et 16% des personnes de plus de 65 ans souffrent de cette maladie dans le monde et 12 à 15% des plus de 85 ans.

C'est ce qui a poussé Tanel et ses trois associés à lancer Emobot en avril 2022, un petit robot blanc de 25 cm de haut aux rondeurs très rassurantes. Rien à voir avec un gadget de geek inutile. Sa mission ? Suivre sur un temps long l'état émotionnel d'une personne pour prévenir d'éventuels troubles de l'humeur. Grâce à sa caméra et son système d'intelligence artificielle intégrés, le robot analyse en continu pendant plusieurs semaines les expressions du visage, le dynamisme des mouvements et le timbre de voix. S'il détecte un changement de comportement anormal ou des signes avant-coureurs de dépression, il alerte aussitôt le personnel médical.

Il aura fallu plus de 15 ans de recherche pour mettre au point ce dispositif.

« Je travaillais depuis plusieurs années avec un médecin à l'université Paris Descartes Il voulait utiliser la technologie pour prévenir les chutes et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées », raconte Renaud Segulier, professeur en intelligence artificielle à l'école d'ingénieurs Centrale Supélec et lui aussi dans l'aventure Emobot. « Avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), il était évidemment hors de question d'installer des caméras partout chez les gens. En revanche, il était possible d'embarquer de l'intelligence artificielle dans des petits robots capables de traiter des milliers de données en direct sans les enregistrer. »

La formule a tout de suite séduit Lucien André, 85 ans, installé dans une maison des Yvelines avec sa femme. « Lorsque ma petite fille m'a parlé d'Emobot et m'a expliqué comment cela fonctionnait, j'ai tout de suite dit oui », témoigne-t-il. « C'est surtout le fait que les images restent dans le robot qui m'a décidé. J'en ai parlé à mon docteur et il a dit banco. Je trouve ça rassurant qu'Emobot soit là pour prévenir mes enfants et mon médecin au cas où je me sente un peu seul et déprimé. »

Evidemment, la technologie a un coût : comptez un budget de 40€ par mois sur trois ans. « L'objectif est d'arriver à faire reconnaître notre robot comme dispositif médical afin qu'il puisse être pris en charge par l'Assurance maladie », explique Tanel Petelot. Aujourd'hui déployé dans une cinquantaine d'Ehpad en France, le concept sera présenté en janvier au CES de Las Vegas, le plus grand salon mondial consacré à l'innovation.

<https://www.leparisien.fr/economie/innovation-et-sante/ce-robot-veille-a-letat-emotionnel-des-personnes-agees-19-12-2022-LBSPZ3VWJFFFJNCJ7QW63WHEK4.php>

« Entre l'alternance, l'école et la gestion de la colocation, j'ai trois vies »



Une étudiante à son bureau, le 19 novembre 2020. (JEANNE FOURNEAU / Hans Lucas via AFP)

VIS MA VIE ÉTUDIANTE. Après un premier témoignage sur son arrivée à Tourcoing, Océane raconte comment elle jongle entre les partiels, les « deadlines » au travail et les problèmes de la maison qu'elle partage avec huit personnes.

Par [Manon Bernard](#) · Publié le [5 décembre 2022 à 7h00](#) Temps de lecture 1 min

« La fin du premier semestre approche et je commence à avoir des dates d'exposés et de partiels, c'est de plus en plus difficile de m'organiser. J'ai quatre projets à rendre le même jour, et des nuits blanches en perspective. Je dois gérer l'école en plus de mon travail en alternance et de ma colocation avec huit personnes : j'ai trois vies. C'est compliqué.

A l'école, il y a souvent des projets en groupe, c'est une organisation supplémentaire pour se retrouver. Si j'ai des partiels, je révise après mes jours en entreprise [*mercredi, jeudi et vendredi*] et le week-end. Au travail, j'ai plein de *deadlines* à respecter. Alors, quand je rentre à la maison, mon esprit reste au travail. Je n'arrive pas à couper.

La vie de colocation n'est pas de tout repos non plus. Malgré quelques prises de bec par rapport au ménage, car il y en a toujours qui en font plus que d'autres, tout se passe relativement bien. On a fêté Thanksgiving tous ensemble par exemple. Le vrai problème, ce sont les travaux accolés à notre maison, qui font trembler des murs et ont provoqué deux inondations. L'une parce que notre cave a été percée, l'autre car ils ont refait le système des eaux usées et... ils ont oublié de nous raccorder.

Avec ces trois vies en une seule, mon cerveau n'est jamais tranquille. Je me sens stressée, et je suis déjà de nature anxieuse. Je pense toujours à un exposé que je dois rendre, à une *deadline* au travail ou à une tâche que j'ai à effectuer à la colocation. Alors, j'ai des insomnies. Et cela se transforme en un cercle vicieux : si je ne dors pas beaucoup, je suis fatiguée ; si je suis fatiguée, j'oublie de cocher des tâches sur ma liste et, in fine, le stress prend de l'ampleur.

L'école me procure plus d'anxiété que mon alternance. Le dimanche soir, avant de retourner à l'école, je n'ai pas envie d'y aller et j'angoisse. Est-ce que je vais avoir un contrôle surprise ? Va-t-on encore me donner des devoirs à faire ? A l'inverse, en alternance, c'est moi qui gère mon planning.

J'ai déjà consulté des psychologues, notamment lors de ma première année d'études à Strasbourg où j'étais coupée de ma famille après mon départ de Tahiti et où j'ai été confinée seule à cause du Covid-19. Je vais devoir aller en voir un autre. Le changement de ville avec mon arrivée à Tourcoing en septembre, la vie avec de nouvelles personnes, l'adaptation à mon travail et à ma nouvelle formation : cela fait beaucoup de nouveautés à gérer.

Dans ma coloc, environ la moitié des gens sont également sujets à l'anxiété. Certains font même des crises d'angoisse. Finalement, ça nous touche un peu tous. »

Par [Manon Bernard](#)

<https://www.nouvelobs.com/societe/20221205.OBS66738/entre-l-alternance-l-ecole-et-la-gestion-de-la-coloc-j-ai-trois-vies.html>

« En stage, j'ai vu des infirmières pleurer parce qu'elles n'en pouvaient plus »



Julie Dobert, 20 ans, est étudiante de deuxième année à l'Institut de Formation en Soins infirmiers (Ifsi) de Poitiers (Vienne). (Julie Dobert)

VIS MA VIE ETUDIANTE. Après avoir raconté ses trajets entre chez ses parents et l'Institut de Formation en Soins infirmiers (Ifsi), Julie évoque cette fois son stage au CHU de Poitiers. Un premier contact rude avec la réalité du métier pour cette optimiste.

Par [Richard Godin](#) · Publié le [12 décembre 2022 à 7h00](#) Temps de lecture 2 min

« Depuis la rentrée en septembre, j'ai réalisé sept semaines de stages et six semaines de cours. Et à partir de lundi, je débute mon service sanitaire qui est un travail de groupe autour de la prévention en milieu médical.

Julie Dobert, 20 ans, en 2e année d'Ifsi

Pour mettre des mots, et des visages, sur les difficultés des étudiants, touchés de plein fouet par l'inflation après deux années de crise du Covid-19, « l'Obs » s'entretiendra tout au long de l'année avec des étudiantes et étudiants.

Julie Dobert, 20 ans, en deuxième année à l'Institut de Formation en Soins infirmiers (Ifsi) de Poitiers (Vienne), a accepté de témoigner.

En première année, quand j'étais encore à Libourne, j'ai fait un stage en crèche puis dans un Ehpad. Le personnel était au complet et les conditions de travail agréables. En septembre, j'étais au CHU de Poitiers au service d'hépatogastro-entérologie (notamment le système digestif et les diabètes). C'était ma première expérience dans un hôpital et c'était très formateur ! L'infirmière responsable était toujours derrière moi pour vérifier et me questionner sur ma façon de faire. Je suis alors passée de 2 patients à charge à 10 à la fin de mon stage.

Certains jours, on n'avait pas le temps de prendre nos trente minutes de pause pour déjeuner. Ça dépendait du nombre de patients mais aussi des absences car, avec des infirmières en moins, on travaille plus pour compenser. Ça n'est pas arrivé très souvent pendant mon stage parce que l'hôpital leur demande souvent, ainsi qu'aux aides soignantes, de revenir pendant leur temps de repos (week-end et vacances). Il arrive aussi qu'elles débauchent à 23 heures au lieu de 21h50 pour ne pas laisser tomber un patient. On leur demande trop de travail et ça se termine en burn-out. Pendant mon stage, j'ai ressenti cette fatigue et j'ai même vu des infirmières pleurer parce qu'elles n'en pouvaient plus.

Quand on s'engage dans des études d'infirmières, on sait que ça ne sera pas un travail avec des horaires de bureau mais il faut trouver un juste milieu ! Il faudrait recruter mais comme les soignants acceptent presque toujours de venir combler les trous, l'administration se dit : "formidable, ils arrivent à se remplacer entre eux". C'est un cercle vicieux ! Mais si les soignants ne disent presque jamais non, c'est parce qu'ils ne veulent pas laisser leurs collègues dans la merde ou des patients êtres mal soignés. Je sais qu'en continuant dans cet engrenage, il sera impossible de s'en sortir. C'est à nous de faire bouger les choses mais je me demande si je serais capable de dire non.

Pour autant, ces conditions de travail ne m'ont pas dissuadée de travailler dans le milieu hospitalier. C'est là que l'on trouve la plus grande diversité de patients, de pathologies et de services. Je reste optimiste. Je me dis que les soignants et les nouvelles générations peuvent changer les choses. De toute façon, personne ne le fera à notre place.

Ce que j'aimerais vraiment, c'est travailler au Smur (Structures mobiles d'Urgence et de Réanimation), dans les hélicoptères ou dans les camions jaunes que l'on voit partout. Ça rejoint un peu le secourisme et c'est parfait pour moi qui aime l'adrénaline. Mais je sais que les places sont très prisées et limitées. J'avais, par exemple, parlé d'y faire un stage mais c'est impossible ! Les internes en médecine sont prioritaires par rapport à nous et, vu le nombre d'étudiantes infirmières qui demandent, ils préfèrent ne prendre personne plutôt que de faire des privilégiés.

J'ai l'idée de rester dans le coin mais si j'ai des opportunités ailleurs pour travailler dans ce que je veux vraiment faire, je quitterai le secteur. J'aime aussi beaucoup voyager, aller faire une mission à l'étranger ou en outre-mer pendant six mois ne me dérangerait pas. »

Par [Richard Godin](#)

<https://www.nouvelobs.com/societe/20221212.OBS67021/en-stage-j-ai-vu-des-infirmieres-pleurer-parce-qu-elles-n-en-pouvaient-plus.html>

- 6 Politique

Souffrance animale : vers l'interdiction des colliers de « dressage » ?

L'Assemblée nationale a voté un projet de loi pour interdire les colliers de « dressage » pour chiens et chats à cause des souffrances qu'ils engendrent.

Source AFP



Un chien portant un collier d'étranglement (photo d'illustration). © Jean-Louis Aubert / MAXPPP / AltoPress / Maxppp

Publié le 17/01/2023 à 02h49 - Modifié le 17/01/2023 à 06h40 Temps de lecture : 2 min

Les colliers de « dressage », électriques, étrangleurs ou à pointes, que certains propriétaires mettent à leur chat ou leur chien pour les empêcher de fuir ou d'aboyer, pourraient bientôt être interdits. L'Assemblée nationale a voté une proposition de loi macroniste en ce sens lundi 16 janvier en raison des souffrances que ce type de colliers infligent aux animaux. Adopté en première lecture par 111 voix contre 5, ce texte doit désormais être transmis au Sénat. Les seuls votes contre sont venus du Rassemblement national, divisé avec également 19 pour et 6 abstentions.

La proposition de loi était portée par la députée Renaissance Corinne Vignon, en lien avec la Fondation Brigitte Bardot. « Brûlures », « perte de poils », comportements de « terreur », « paralysie », l'élue de Haute-Garonne a dénoncé à la tribune les « lésions physiques et psychiques » que causent aux animaux ces « colliers de dressage » coercitifs, « pas efficaces et contre-productifs ».

Une réponse à des « attentes sociétales de plus en plus fortes »

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a salué « une avancée en faveur de la lutte contre la maltraitance animale », au moment où les « attentes sociétales sont de plus en plus fortes » en la matière.

Le texte vise à interdire « l'utilisation sur les chiens et les chats de tout dispositif à décharge électrique, étrangleur sans boucle d'arrêt ou dont les pointes sont tournées vers le corps de l'animal ». Tout contrevenant s'expose à une amende administrative de 750 euros, voire 3 750 euros en cas de récidive ou pour les professionnels du dressage.

Ajoutée en commission, une dérogation est prévue pour les services des armées utilisateurs de chiens et pour les opérations de capture d'animaux dangereux et errants. L'exception accordée aux militaires a été critiquée par la LFI Anne Stambach-Terreoir.

La proposition de loi interdit aussi la vente, la cession onéreuse ou gratuite et la publicité de ces « colliers de dressage », passibles d'une amende administrative de 3 000 euros pour une personne physique et de 15 000 euros pour une personne morale.

La Fondation Brigitte Bardot s'est réjouie que ce texte participe à « mettre un terme à la maltraitance banalisée par l'éducation violente des animaux, dont les séquelles physiques et les conséquences traumatiques augmentent le risque de dangerosité et mènent à de nombreux cas d'abandons et d'euthanasies », selon elle.

https://www.lepoint.fr/politique/souffrance-animale-vers-l-interdiction-des-colliers-de-dressage-17-01-2023-2505023_20.php

Lowtech: pourquoi les français veulent-ils redonner vie au minitel ?

Auteur(s) FranceSoir Publié le 14 décembre 2022 - 14:50



Vingt ans plus tard l'idée de redonner vie au Minitel fascine. ©minitel-alcatel.fr

Olivier Mével, fondateur de la maison d'édition d'objets technologiques "Multiplié" et amateur de technologies à des fins récréatives et parfois "absurdes", propose un boîtier pour redonner vie au Minitel. Simple accès de nostalgie, ou vraie volonté de remise en question de l'ultra connexion actuelle ?

Le Minitel, un appareil emblématique qui permet de replonger dans les années 1980 pour les grands nostalgiques

Le Minitel, éclair d'innovation avant-gardiste bien français, a marqué l'enfance des gens nés entre 1970 et 1980. Lancé en 1982, il faisait partie intégrante de tous les foyers avant la généralisation des PC et d'Internet. Avec ce petit appareil, sorte de grand-père des ordinateurs et smartphones actuels, il fallait taper le 3611 pour les renseignements, et le 3615 pour les services payants, mais dans ce cas, il fallait faire vite, car c'était cher la minute !

Pour faire revivre cette époque, Olivier Mével commercialise pour 75 euros un petit boîtier nommé "Minimit". Équipé d'une carte électronique qui se connecte à un réseau wifi d'un côté et à la prise DIN du Minitel de l'autre, le boîtier permet à l'utilisateur d'accéder à une quinzaine de services proposés dans les années 1980, en utilisant un bon vieux minitel, qu'il faut donc avoir conservé tout ce temps, ou avoir acheté sur "le bon coin".

Nostalgie stérile, ou une quête de services plus "primitifs"?

Alors que les forfaits d'accès à Internet illimité sont arrivés au début des années 2000, le minitel et le PC ont coexisté une dizaine d'années, car le minitel s'est éteint en 2012 seulement. Alors, vingt ans plus tard, l'idée de lui redonner vie, fascine. Mais au-delà de la simple nostalgie, cet intérêt pour remettre en état ce vieil outil de communication fait aussi penser à une volonté des Français de reprendre le contrôle des services et applications de communications de plus en plus "portables", connectés, surveillés, addictifs... Comme pour la campagne militant pour le retour de la [cabine](#)

[téléphonique](#), cette initiative de rallumer le Minitel est-elle une tentative de se débarrasser de la pression des smartphones connectés ?

Pour Olivier Mével, l'idée n'est pas de pouvoir se connecter à Facebook ou à d'autres applications récentes avec ce Minitel, mais au contraire pour retourner dans les années 1980 où ce type de service n'existait pas. Selon lui, "*à l'époque, on se servait d'Internet d'une autre manière*". Malheureusement, ce Minitel ressuscité a moins d'utilisations utiles que pédagogiques : on peut par exemple consulter l'actualité d'il y a 40 ans telle que l'on pouvait la trouver à l'époque, la rencontre entre Ronald Reagan et Margaret Thatcher, le cours du dollar en francs, la météo, l'astrologie, le jeu du pendu, le tarot... Tout a été fidèlement reproduit avec le même univers graphique, et la même lenteur de chargement. Même si le service est accessible par wifi, et donc gratuit, vous pouvez recevoir chaque mois une "facture" qui vous dira ce que vous auriez dû payer en francs.

Un dispositif qui n'était pas vraiment mort ?

En 2011, un peu avant son extinction, Le Télégramme fêtait les 30 ans du minitel en estimant à quelque deux millions le nombre de personnes qui [utilisaient encore](#) le Minitel en 2010 et cela "malgré l'essor effréné d'internet".

<https://www.francesoir.fr/societe-science-tech/lowtech-pourquoi-les-francais-veulent-ils-redonner-vie-au-minitel>

8 [L'OBS Economie](#)

Quand l'intelligence artificielle nous donne le vertige

[Cécile Prieur Directrice de la Rédaction](#)

En quelques semaines, ChatGPT, cet algorithme qui fonctionne par la « probabilité du mot d'après », s'est imposé comme un saut technologique majeur. « L'Obs » fait le point sur ces innovations qui ne cessent de remodeler notre réalité et suscitent des craintes légitimes.

Publié le [1^{er} février 2023 à 18h15](#) Temps de lecture 2 min

Seule certitude : cet éditorial n'a pas été rédigé par ChatGPT... Cette intelligence artificielle conversationnelle, capable de générer du texte en « dialoguant » avec les humains, a fait irruption dans nos vies fin novembre, après que la société américaine OpenAI l'a rendue publique. En quelques semaines, ChatGPT s'est imposé comme une innovation majeure, un saut technologique dont l'impact sur nos vies est encore difficilement mesurable. Quiconque a déjà testé ce robot, accessible en quelques clics sur internet, a été pris immédiatement d'un profond vertige.

Car ChatGPT peut tout faire, et nous bluffe par ses potentialités « créatrices », qu'on croyait jusqu'ici réservées aux humains : il peut écrire de la poésie, développer des lignes de code informatique, préparer une plaidoirie aux assises et même passer brillamment les examens d'un MBA. Devant ses compétences infinies, nous oscillons entre sidération et fascination : les progrès constants de l'intelligence artificielle (IA) ouvrent bien une nouvelle ère d'interaction entre l'homme et la machine.

Gardons-nous toutefois de tout anthropomorphisme. L'intelligence artificielle, que nous avons tendance à personnifier, n'a rien d'humain. ChatGPT, comme les précédents outils de *machine learning*, n'est qu'un algorithme qui fonctionne par la « probabilité du mot d'après », ce qui le rend capable de répondre à tous types de requêtes en générant du texte de manière autonome. Mais il est indéniable que, nourri du savoir humain, ce robot « crée » lui-même du savoir en le recomposant à sa façon. Mieux, il peut s'adapter à différents niveaux de langage et apprend à mesure qu'on l'interroge : les millions d'utilisateurs qui l'ont déjà adopté sont autant d'entraîneurs de la machine, et contribuent, gratuitement, à l'améliorer. Cela n'empêche pas ChatGPT de reproduire bien des biais humains – plusieurs testeurs ont démontré qu'il pouvait produire des *fake news*, preuve, s'il en était encore besoin, qu'il nous faut apprendre à l'utiliser et le maîtriser.

A la fois un progrès et une limite

Comme toute technologie qui bouleverse les équilibres de la connaissance, ChatGPT est à la fois un progrès et une limite. Et s'il suscite des craintes légitimes, notamment de « remplacement » de l'homme par la machine, il est indéniable qu'il ouvre de façon révolutionnaire le champ des savoirs, comme l'irruption d'internet ou des réseaux sociaux l'a fait avant lui. Chaque pan de la connaissance va devoir s'adapter : déjà nombre d'enseignants, constatant que les élèves utilisent ChatGPT pour s'acquitter de leur dissertation à la maison, réfléchissent à inclure ce nouvel outil dans leur pédagogie – quand d'autres croient pouvoir résister, comme [Sciences-Po Paris qui a déclaré vouloir l'interdire](#). Le principe schumpétérien de « *destruction créatrice* » pourrait jouer à plein, obligeant beaucoup de professions à se repositionner : il est probable qu'à l'avenir, les tâches répétitives et peu complexes seront dévolues à la machine, l'élaboration des concepts et des projets revenant à l'homme. Paradoxe de l'intelligence artificielle : face cet outil qui nous mâche les savoirs, il deviendra crucial d'être le plus éduqué possible.

L'autre impératif qui s'impose est la régulation et la gouvernance de ce domaine. Il est frappant que ChatGPT ait été lancé dans le vaste monde juste par le bon vouloir de sa société mère OpenAI, sans que quiconque n'ait pu auparavant s'en inquiéter. Cette société californienne, à l'origine à but non lucratif et dans laquelle Microsoft investit aujourd'hui, a vite été rattrapée par une logique commerciale, comme l'ensemble du monde numérique.

A nouveau nous voilà mis au pied du mur par les Gafam, dont les innovations ne cessent de remodeler notre réalité. Il y a certes de louables garde-fous, comme ceux dont veut se doter la Commission européenne, qui prépare une directive pour prévenir d'éventuelles dérives des IA. Mais il ne s'agit que d'un régulateur régional face à des logiques supranationales. Cela rend d'autant plus urgente l'ouverture d'un débat mondial sur les enjeux éthiques liés à l'intelligence artificielle. Espérons que l'irruption de ChatGPT accélère cette prise de conscience. Il y va de la direction que prendront nos vies à l'avenir.

[ChatGPT 3 n'a pas de réponse aux inégalités sociales](#)

Par [Cécile Prieur](#) Directrice de la Rédaction

<https://www.nouvelobs.com/economie/20230201.OBS69041/quand-l-intelligence-artificielle-nous-donne-le-vertige.html>

9 Mon Master, la nouvelle plateforme d'orientation qui veut faire mieux que Parcoursup



Une étudiante sur le campus Georges Méliès , le 1 septembre (SYSPEO/SIPA)

Ouverte ce mercredi, la plateforme est destinée aux étudiants s'inscrivant en première année de master et vise à résorber les tensions entre offre et demande à l'université.

Par [Déborah Adejumo](#) · Publié le [1^{er} février 2023 à 15h57](#) Temps de lecture 2 min

La plateforme Mon Master devient dès ce mercredi 1er février le [Parcoursup](#) dès bac +3. A partir du 22 mars, les étudiants candidateront sur [monmaster.gouv.fr](#) pour tous les masters. Cette plateforme succède au portail Trouve ton Master qui ne répertoriait que les diplômés nationaux.

Ce nouvel outil de candidature sera un « *facilitateur, une aide à la meilleure rencontre entre l'offre et la demande en master* », c'est ainsi que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau a introduit la plateforme dès le 15 septembre 2022 lors de sa première conférence de presse de rentrée.

Loin d'elle l'idée de raviver le stress de l'orientation, elle a tenu à préciser que « *le rôle de la plateforme consistera seulement à redistribuer les places laissées vacantes par les candidats ayant accepté d'autres propositions d'admission* », et non pas à une aide à la décision comme c'est le cas pour Parcoursup. Laissant les établissements seuls responsables des admissions de candidats. « *Ce n'est pas un algorithme, mais une courroie de transmission entre les candidats et les universités* », a insisté le ministère.

Limiter le nombre d'« échoués »

Mon Master permet de regrouper l'intégralité de l'offre de formation en master disponible sur l'ensemble du territoire. Toutefois, sur le même principe que Parcoursup, la plateforme permet de déposer les dossiers, consulter les propositions d'admission, et donner les réponses aux établissements. Elle « *assurera avec une plus grande efficacité, le dispositif de saisine du recteur de région académique grâce à une meilleure connaissance du nombre de places vacantes au niveau national* », a expliqué le ministère de l'Enseignement supérieur.

Les étudiants en troisième année de licence ou déjà titulaires du diplôme auront de fait une vue d'ensemble de l'offre nationale de masters proposés dans les universités. L'objectif étant de répondre au problème d'élèves « échoués », ceux qui après validation de leur troisième année de licence ne trouvent aucune faculté pour la suite de leur cursus universitaire, faute de visibilité sur le nombre de places libres dans le master qu'ils visent.

Là encore, le ministère axe sur une politique contraire à celle de Parcoursup qui n'œuvre pas toujours en faveur des élèves les plus fragiles, forcés d'attendre jusque pendant l'été avant d'obtenir

une place dans le supérieur. Mon master entend en ce sens optimiser « *l'attribution des places en master avant la période des congés d'été* ». Une « *phase de gestion des désistements permettra de redistribuer les dernières places vacantes* ».

Une chose toutefois qui ne change pas : les modalités de recrutement. « *Le processus d'examen des dossiers par les formations s'appuiera, comme aujourd'hui, sur l'appréciation du projet des candidats, de leur motivation, de leur parcours et des relevés de notes téléversés au format PDF* », précise le communiqué du ministère publié le 13 janvier dernier.

Des vœux non hiérarchisés

La création d'une plateforme unique induit par ailleurs l'uniformisation du calendrier de candidature. De même, le principe du « dépôt unique » évoqué par le ministère permettra aux étudiants de ne plus être « *confrontés à une multitude de modalités de recrutement variant d'un établissement à l'autre* ». Auparavant, les étudiants devaient déposer leurs candidatures au cas par cas sur chaque plateforme e-candidat, et ce pour chaque université.

Selon le ministère, cette plateforme doit aussi permettre d'« *encourager les étudiants à multiplier les candidatures qui ont du sens* », y compris au-delà du lieu de leur formation d'origine.

Au total, ils pourront formuler 30 vœux auprès de 15 formations classiques et 15 autres en alternance à partir du 22 mars au 18 avril. Les vœux « *ne seront pas hiérarchisés par les candidats, de façon que les étudiants ne s'autocensurent pas et gardent la main tout au long du processus d'admission* », assure le ministère, et chaque formation ne connaîtra pas les autres vœux effectués. Du 24 avril au 16 juin, les commissions pédagogiques étudieront les dossiers. Et les résultats seront publiés à partir du 23 juin. Une exception sera faite, puisque les formations en alternance pourront communiquer leurs résultats pendant une période plus étendue.

Par [Déborah Adejumo](#)

<https://www.nouvelobs.com/societe/20230201.OBS69024/mon-master-la-nouvelle-plateforme-d-orientation-qui-veut-faire-mieux-que-parcoursup.html>

Est-on obligé d'être « fun » au bureau ?

[CHRONIQUE Agathe Ranc](#)

Quand l'injonction à la bonne humeur devient une contrainte professionnelle (sur laquelle même la Cour de Cassation s'est penchée).

Publié le [24 janvier 2023 à 15h51](#) Temps de lecture 2 min

Drôle de petit animal fuyant que le « *fun* ». On dit qu'il est un élément clef de la bonne santé d'un groupe de travail et de sa productivité. Mais tentez de le convoquer artificiellement (ce qui revient à écrire « *maintenant, tout le monde s'amuse* » sur un agenda partagé), et il prendra ses jambes à son cou.

S'amuser au travail, voire y être heureux. Les plus sceptiques se méfient de cette injonction, en laquelle ils ne voient qu'un des nouveaux visages de l'aliénation managériale. Tenez : vous voilà pris dans une organisation du travail délétère, au sein de laquelle tout est fait pour que chacun ne roule que pour sa pomme. Et au milieu de tout cela, on ne vous demande plus seulement d'arriver au boulot avec des compétences et un savoir-faire, mais aussi de mettre sur la table votre être et vos émotions (positives), et de fabriquer des caïpirinhas sans alcool dans l'espace détente avec un masque de panda. (Un cadre parisien me parlait il y a quelques semaines de l'instauration dans son entreprise d'une « *météo du moral* » : chaque matin, il est invité à renseigner, sur une application, son état d'esprit du moment avec un émoji. Temps brumeux sur mon mental à la découverte de cette folie.)

Tout ceci serait très inoffensif si cette demande d'investissement émotionnel n'avait pas un coût pour les travailleurs. Car alors, « *le malheur n'est plus seulement le malheur, mais l'échec du bonheur, c'est-à-dire l'échec du salarié* », écrivait l'ergonome suisse Viviane Gonik, spécialiste des questions de santé au travail, dans l'ouvrage collectif [« les Servitudes du bien-être au travail » \(Erès, 2021\)](#). Dans un tel système, la galette de rentrée n'est plus seulement une galette, mais le cheval de Troie d'un nouvel ordre moral.

Retour au sens

Est-il encore possible de refuser de céder à cette injonction ? De travailler correctement, tirer la tronche et rentrer chez soi ? Oui, quand le *fun* va trop loin, selon la Cour de Cassation : cet automne, [elle a estimé](#) que refuser d'adhérer aux valeurs « *fun & pro* » d'une entreprise (dans ce cas, un cabinet de consultants parisien) n'était pas un motif de licenciement valable. Ce *fun* se traduisait, selon la cour, par une « *nécessaire participation aux séminaires et aux pots de fin de semaine générant fréquemment une alcoolisation excessive [...], et par des pratiques prônées par les associés liant promiscuité, brimades et incitation à divers excès et dérapages* ».

Et pour ceux qui aimeraient quand même passer un bon moment ? Pour les économistes Thomas Coutrot et Coralie Perez, la notion de « *bonheur* » au travail n'a, en fait, pas grand-chose à avoir avec du *fun*, mais plutôt avec du « sens ». [Ils nous disaient](#) :

« Lorsqu'on fait ce que l'on estime être “un boulot de merde” sans utilité sociale et qui abîme la nature ou empoisonne les consommateurs, même si les collègues sont sympas, cela ne permet pas d'être heureux au travail. »

On constate d'ailleurs que la recherche de bonheur ou de la réalisation de soi par le travail ne fait plus tellement recette, à en croire [une récente note](#) de la Fondation Jean-Jaurès sur la façon dont les Français envisagent leur travail. A sa place, c'est une humble aspiration au « bien-être » qui gagne du terrain. Et en second, vient la recherche de sens. Comme si le contenu du travail l'emportait de nouveau sur le contenant.

Une chronique signée [Agathe Ranc](#)

<https://www.nouvelobs.com/chroniques/20230124.OBS68698/est-on-oblige-d-etre-fun-au-bureau.html>

Violences conjugales : l'Assemblée vote à l'unanimité une aide d'urgence

L'hémicycle a voté la proposition de loi visant à créer une aide financière universelle d'urgence à destination des victimes de violences conjugales.

Source AFP



L'Assemblée nationale a voté à l'unanimité une proposition de loi visant à créer une aide financière d'urgence pour les victimes de violences conjugales. © Fred Dugit / MAXPPP / PHOTOPQR/LE PARISIEN/MAXPPP

Publié le 16/01/2023 à 22h18 - Modifié le 17/01/2023 à 06h23 Temps de lecture : 2 min

Pour ce texte, les députés présents étaient unanimes : lundi 16 janvier, l'Assemblée nationale a voté sans difficultés une proposition de loi visant à créer une aide financière universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Reste encore à préciser le barème de l'aide, modulée selon les besoins : cela sera fait par décret. L'objectif du texte étant de permettre aux victimes de se mettre le plus rapidement possible à l'abri, sans soucis de dépendance financière.

Les députés ont repris en la modifiant une proposition de la sénatrice centriste Valérie Létard, votée également à l'unanimité par la Chambre haute en octobre en première lecture. Députés et sénateurs devraient s'accorder sans difficulté sur un texte final en vue d'une adoption définitive dans les semaines qui viennent, puis d'une promulgation dans un délai maximal de neuf mois.

L'amendement de Sandrine Rousseau adopté contre l'avis du gouvernement

Avec cette aide, « le premier départ » du foyer ne doit plus être « un faux départ », a souligné la ministre Isabelle Rome, chargée de l'égalité femmes-hommes. Car actuellement, des victimes sous « emprise ou dépendantes financièrement n'ont parfois pas d'autres choix que de revenir à la case départ, dans ce huis clos avec leurs agresseurs », a-t-elle déploré.

Les députés ont soutenu un amendement du gouvernement pour pouvoir verser cette aide sous forme de don et pas seulement d'un prêt sans intérêt, comme l'avait voté le Sénat. Ce soutien financier sera conditionné à une ordonnance de protection, un dépôt de plainte ou un signalement adressé au procureur de la République. Au moins une partie devra être versée dans un délai de trois jours. Lorsque l'aide sera attribuée sous forme de prêt, son remboursement sera à la charge de la personne reconnue coupable de violence le cas échéant, avec une peine complémentaire « d'obligation de remboursement ».

Contre l'avis du gouvernement, l'Assemblée a adopté un amendement de l'écologiste Sandrine Rousseau pour créer une loi pluriannuelle des financements destinés à la lutte contre les violences faites aux femmes. Son sort est toutefois incertain durant la suite de la navette parlementaire.

122 femmes tuées par leur conjoint en 2021

Inspirée d'une expérimentation dans le département du Nord, la proposition de loi a reçu un soutien unanime. Les députés du Rassemblement national avaient au départ tenté de la reprendre dans leur niche parlementaire, une journée dédiée à leurs textes le 12 janvier.

Mais la conférence des présidents de l'Assemblée, qui réunit présidente de l'Assemblée, chefs de file des groupes politiques et des commissions notamment, a décidé d'inscrire ce sujet transpartisan lors d'une « semaine de l'Assemblée », débutée ce lundi. Le RN ne s'y est pas opposé. Un député RN, Emmanuel Taché de La Pagerie, en était corapporteur, avec l'élue du groupe indépendant Liot Béatrice Descamps.

Le ministère de l'Intérieur a recensé 207 743 victimes de violences conjugales en France en 2021, essentiellement des femmes. 122 ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint cette même année, selon le ministère.

https://www.lepoint.fr/politique/violences-conjugales-l-assemblee-vote-a-l-unanimite-une-aide-d-urgence-16-01-2023-2505016_20.php

Les plastiques, même « biodégradables », doivent être bannis des composteurs domestiques



Des bouteilles plastiques entassées, dans un centre de tri sélectif d'Albi. (ERIC CABANIS / AFP)

Jeter des déchets plastiques dans les composteurs domestiques, parfois réutilisés dans les potagers, présente des dangers environnementaux et humains alerte l'Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail.

Par L'Obs · Publié le [29 novembre 2022 à 11h56](#) Temps de lecture 1 min

[Les matières plastiques](#), y compris celles qualifiées de « *biodégradables* » ou « *compostables* », doivent être exclues des composteurs domestiques et collectifs, recommande l'Anses dans un avis rendu ce mardi 29 novembre.

Leur dégradation totale « *n'est pas garantie* » et ils peuvent donc « *présenter un risque* » pour les populations ou l'environnement, relève l'Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail.

Plus d'un Français sur trois recycle ses déchets dans des composteurs domestiques ou collectifs (poubelles brunes).

Des dangers pour l'humain et l'environnement

Outre les déchets alimentaires, comme les épluchures de légumes, le marc de café et les sachets de thé, certains y ajoutent des déchets plastiques, notamment des sacs plastiques dits « *biodégradables* » (qui se dégradent sous l'action de bio organismes), « *biosourcés* » (fabriqués à partir de ressources naturelles comme l'amidon de maïs) ou « *compostables* » (qui se dégradent dans des conditions spécifiques de température ou d'hygrométrie dans un délai maximum de six à douze mois).

Mais pour toutes ces matières plastiques, « *il n'est pas garanti* » qu'elles « *se dégradent totalement dans les composteurs domestiques, d'autant qu'il est difficile d'en maîtriser les conditions de fonctionnement* », souligne l'Anses. Lorsque ces composts sont réutilisés, par exemple dans les potagers, une [contamination de l'environnement](#) et des cultures locales ne peut donc être exclue.

« *Cette contamination peut provenir des différents constituants de matériaux* » comme les polymères, des monomères résiduels, des additifs ou des charges organiques « *présentant des dangers potentiels aussi bien pour la santé humaine que pour l'environnement* », souligne Stéphane Leconte, coordonnateur de l'expertise à l'Anses.

Le compostage des déchets alimentaires bientôt obligatoire

L'Anses recommande donc de ne placer aucune matière plastique dans les composteurs domestiques et collectifs et de privilégier le compostage industriel.

L'agence préconise également de revoir la réglementation encadrant le compostage. Il faudrait y « *interdire toute allusion voire incitation à mettre des matières plastiques dans un compost domestique* » et revoir les normes entourant la biodégradabilité avec notamment des critères plus contraignants, estime-t-elle.

L'Anses a été saisie par la Direction générale de la Prévention des Risques dans le cadre de la loi relative à la [lutte contre le gaspillage](#) du 11 février 2020, qui réclamait un rapport sur les impacts sanitaires, environnementaux et sociétaux des matières plastiques biosourcées, biodégradables et compostables sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Cette même loi va rendre obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2024, le compostage des déchets alimentaires, soit en les compostant soi-même dans les jardins ou cuisines, soit dans des poubelles dédiées, soit en les apportant sur des points de collectes mis à disposition dans les espaces publics.

<https://www.nouvelobs.com/ecologie/20221129.OBS66521/les-plastiques-meme-biodegradables-doivent-etre-bannis-des-composteurs-domestiques.html>